

## PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS ENGIE BiOZ pour son projet CBBBR, relatif à l'implantation d'une unité de méthanisation située dans la zone d'activités économiques de Proulin sur la commune de Nueil-les-Aubiers, est organisée du lundi 06 juillet 2026 au mardi 06 octobre 2026 inclus, sur la commune précitée.

Ce projet, constitué conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du Code de l'environnement, comporte notamment une évaluation environnementale.

Pendant la durée de la consultation, le dossier et tout renseignement pertinent relatif à ce projet seront consultables via les liens suivant :

- <https://www.registre-numerique.fr/methanisation-nueil-les-aubiers> ;
- [methanisation-nueil-les-aubiers@mail.registre-numerique.fr](mailto:methanisation-nueil-les-aubiers@mail.registre-numerique.fr) ;

ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/administrer/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/NUEIL-LES-AUBIERS/SAS-ENGIE-BIOZ-a-NUEIL-LES-AUBIERS>

Les pièces du dossier resteront déposées en mairie de Nueil-les-Aubiers, du lundi 06 juillet 2026 au mardi 06 octobre 2026 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public.

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront également pendant toute la durée de la consultation être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de Nueil-les-Aubiers (75 avenue Saint-Hubert – 79 250 Nueil-les-Aubiers), avec la mention « projet CBBBR de la SAS ENGIE BiOZ ».

Monsieur Matthieu HOLTHOF, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 11 mai 2026, organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire en Salle du Virolet (1 A rue du Virolet – 79 250 NUEIL-LES-AUBIERS) et en Salle du Bourg Neuf (3 impasse du Bourgneuf – 79 250 NUEIL-LES-AUBIERS) :

- réunion publique d'ouverture de la consultation en Salle du Virolet le mercredi 08 juillet 2026 à 19h30 ;
- réunion publique de clôture de la consultation en Salle du Bourg Neuf le mardi 29 septembre 2026 à 19h30 ;

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Nueil-les-Aubiers les jours et heures suivants :

- Lundi 20 juillet 2026 de 9 h à 12 h ;
- Jeudi 10 septembre 2026 de 14 h à 17 h.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'avis de consultation du public ou pendant la durée de celle-ci.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de publication de la décision, et pendant un an.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions, ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès du siège social de la SAS ENGIE BiOZ – 2 PARC DE BROCELIANDE – 35 760 SAINT-GREGOIRE – 06.66.84.81.54 [methanisation-nueil-les-aubiers@scan.registre-numerique.fr](mailto:methanisation-nueil-les-aubiers@scan.registre-numerique.fr)